



**EXTRAIT DU REGISTRE
des
délibérations du Conseil de Communauté**

N° délib. : 000769

Séance du jeudi 16 avril 2009

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D - 46 avenue Villarceau à Besançon,

sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 140

Etaient présents : **Amagney :** Thomas JAVAUX **Audeux :** Françoise GALLIOU **Auxon-Dessous :** Jacques THIEBAUT (représenté par Jean-Pierre BASSELIN) **Auxon-Dessus :** Serge RUTKOWSKI, Geneviève VERRON **Avanne Aveney :** Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD **Besançon :** Eric ALAUZET, Frédéric ALLEMANN, Nicolas BODIN, Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Yves-Michel DAHOUI, Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN, Didier GENDRAUD, Jean-François GIRARD, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Nicolas GUILLEMET, Lazhar HAKKAR, Valérie HINCELIN, Sylvie JEANNIN, Solange JOLY, Michel LOYAT, Jacques MARIOT, Annie MENETRIER (à partir du rapport 2.2), Carine MICHEL, Frank MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR, Michel OMOURI, Jacqueline PANIER (à partir du rapport 1.1.3), Danièle POISSENOT (à partir du rapport 4.4), Françoise PRESSE (à partir du rapport 4.1), Jean ROSSELOT (à partir du rapport 0.2), Jean-Claude ROY, Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRER, Marie-Noëlle SCHOELLER, Catherine THIEBAUT, Corinne TISSIER, Sylvie WANLIN, Nicole WEINMAN (à partir du rapport 1.1.3) **Beure :** Philippe CHANEY (à partir du rapport 3.3), Auguste KOELLER **Boussières :** Roland DEMESMAY **Brailans :** Alain BLESSEMAILLE **Chaleze :** Christophe CURTY **Chalezeule :** Raymond REYLE, Christian MAGNIN-FEYSOT (représenté par Francis MISSEMER) **Champagny :** Claude VOIDEY (à partir du rapport 8.1) **Champvans les Moulins :** Jean-Marie ROTH **Chatillon le Duc :** Denis GALLET, Philippe GUILLAUME (à partir du rapport 4.3) **Chaucenne :** Bernard VOUGNON **Chaufontaine :** Christiane BEUCLER **Chemaudin :** Bruno COSTANTINI **Dannemarie sur Crête :** Gérard GALLIOT, Jean-Pierre PROST **Deluz :** Sylvaine BARASSI **Ecole Valentin :** André BAVEREL, Yves GUYEN **Fontain :** Jean-Paul DILLSCHNEIDER **François :** Claude PREIONI **Genes :** Jean SIMONDON (représenté par Maryse MILLET) **Grandfontaine :** François LOPEZ, Laurent SANSEIGNE **La Vèze :** Jacques CURTY **Larnod :** Gisèle ARDIET (représentée par Hugues TRUDET) **Le Gratteris :** Cédric LINDECKER **Mamirolle :** Daniel HUOT, Didier MARQUER **Marchaux :** Bernard BECOULET (représenté par Mauricette JEANNIN), Brigitte VIONNET **Mazerolles le Salin :** Daniel PARIS **Miserey Salines :** Marcel FELT (à partir du rapport 4.4), Denis JOLY **Montfaucon :** Michel CARTERON, Pierre CONTOZ **Montferrand le Château :** Marcel COTTINY, Pascal DUCHEZEAU (représenté par Séverine MONLLOR) **Morre :** Jean-Michel CAYUELA (à partir du rapport 0.2), Gérard VALLET **Nancray :** Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET **Noironte :** Bernard MADOUX **Novillars :** Bernard BOURDAIS **Pelousey :** Catherine BARTHELET (à partir du rapport 0.2), Claude OYTANA (à partir du rapport 0.2) **Pirey :** Jacques COINTET, Robert STEPOURJINE **Pouilley les Vignes :** Jean-Marc BOUSSET, Jean-Michel FAIVRE **Pugey :** Marie-Noëlle LATHUILIERE (représentée par Jean-François HUMBERT) **Rancenay :** Michel LETHIER **Roche lez Beaupré :** Stéphane COURBET, Jean-Pierre ISSARTEL **Saône :** Maryse BILLOT, Alain VIENNET **Serre les Sapins :** Gabriel BAULIEU (représenté par Valérie BRIOT jusqu'au rapport 3.3 et présent à partir du rapport 4.1), Christian BOILLEY **Thise :** Jean TARBOURIECH **Thoraise :** Jean-Michel MAY **Torpes :** Bernard LAURENT **Vaire Arcier :** Patrick RACINE **Vaire le Petit :** Michèle DE WILDE **Vaux les Prés :** Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 4.1) **Vorges les Pins :** Patrick VERDIER.

Etaient absents : **Arguel :** André AVIS **Auxon-Dessous :** Jacques CANAL **Besançon :** Hayatte AKODAD, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Françoise BRANGET, Martine BULTOT, Benoît CYPRIANI, Jean-Jacques DEMONET, Françoise FELLMANN, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Abdel GHEZALI, Philippe GONON, Martine JEANNIN, Jean-Sébastien LEUBA, Christophe LIME, Elisabeth PEQUIGNOT, Béatrice RONZI **Boussières :** Bertrand ASTRIC **Busy :** Philippe SIMONIN **Champoux :** Thierry CHATOT **Chemaudin :** Gilbert GAVIGNET **François :** Françoise GILLET **La Chevillotte :** Jean PIQUARD **Novillars :** Philippe BELUCHE **Osselle :** Jacques MENIGOZ **Routelle :** Claude SIMONIN **Tallenay :** Jean-Yves PRALON **Thise :** Bernard MOYSE.

Secrétaire de séance : M. Emmanuel DUMONT

Procurations de vote :

Mandants : T. BENETEAU DE LAPRAIRIE, F. BRANGET, B. CYPRIANI, F. FELLMANN, A. GHEZALI, P. GONON, M. JEANNIN, J.-S. LEUBA, E. PEQUIGNOT, B. RONZI, B. ASTRIC, F. GILLET, J.-Y. PRALON.

Mandataires : D. POISSENOT, E. SASSARD, N. GUILLEMET, J. SCHIRRER, L. HAKKAR, O. FAIVRE-PETITJEAN, M. OMOURI, N. BODIN, J. ROSSELOT, J. PANIER, R. DEMESMAY, G. GALLIOT, C. PREIONI.

Objet : ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Economique) : bilan d'activités 2008

ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Economique) : bilan d'activités 2008

Rapporteur : Jean-Pierre MARTIN, Vice-Président

| |
|---|
| Inscription budgétaire |
| Dépense inscrite au budget 2008 et rattachée au Budget 2009 |

Résumé :

Ce rapport présente le bilan des activités 2008 de l'ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Economique) sur le territoire du Grand Besançon. Il est proposé de valider la participation financière de 12 000 € du Grand Besançon aux actions 2008 de l'ADIE, conformément à la Convention cadre 2008-2010.

I. L'ADIE : rappels

A/ Présentation générale

L'ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Economique), association reconnue d'utilité publique depuis janvier 2005, aide des personnes exclues du système bancaire classique à créer leur entreprise dans une logique de création de leur propre emploi. Elle a été créée en 1989 par Maria NOWAK en adaptant à la France le principe du microcrédit.

L'ADIE aide toute personne, même celle déjà en poste, ayant un projet de création d'entreprise jugé viable et dont la situation ne permet pas de bénéficier d'un prêt classique.

B/ L'ADIE sur le Grand Besançon

I. Dispositif

Implantée rue du Petit Battant, l'ADIE assure aussi des permanences hebdomadaires le vendredi au sein de la Maison de Quartier Ile de France à Planoise pour y recevoir les porteurs de projet du quartier sans rendez-vous.

De façon à être plus facilement accessibles aux créateurs (et identifiables par eux), des permanences sont également organisées le vendredi matin au Crédit Immobilier de France, place du Marché et le vendredi après-midi à la Maison de Quartier de Bourgogne. De plus, des locaux d'accueil peuvent être mis à disposition de l'ADIE chez Gadjé (Association des gens du Voyage).

Partenaires bancaires de l'ADIE

L'ADIE a pu convaincre des banquiers de la pertinence du microcrédit et les associer à son action. Ainsi, en Franche-Comté, le conventionnement entre l'ADIE et ses partenaires bancaires (Caisse d'Epargne et Banque Populaire) permet aux personnes financées par l'ADIE de bénéficier de conditions intéressantes à l'ouverture de leur compte bancaire.

Les besoins en crédit sont donc entièrement couverts par les banques partenaires.

Le réseau de partenaires de l'ADIE

Cette activité s'est développée grâce à l'intégration rapide de ce nouvel outil au réseau Synergie 25 dès 2002. Les partenaires du réseau Synergie 25 (Développement 25, Cré Entreprendre Initiative, IEN, Boutique de gestion, COOPILOTE, Bureau ZFU) orientent vers l'ADIE les porteurs de projet concernés.

2. Soutien du Grand Besançon

Le soutien partenarial entre l'ADIE et le Grand Besançon a été mis en place en 2005. Par délibération en date du 25 juin 2008, le Conseil de Communauté s'est prononcé favorablement et à l'unanimité sur la participation financière du Grand Besançon aux actions de l'ADIE et sur le renouvellement de la Convention cadre pour la période 2008-2010.

Sur la base de la demande formulée par l'ADIE au 1er octobre de chaque année, et au vu des réalisations en cours, la Convention cadre signée en 2008 stipule que le Grand Besançon versera à l'ADIE une participation financière d'un montant forfaitaire de 800 € par projet financé par l'ADIE et situé dans le périmètre du Grand Besançon et ce dans la limite de 12 000 € par an (15 projets).

II. Activités 2008

A/ Résultats quantitatifs sur le Grand Besançon

1. Accueil

78 personnes ont pris contact cette année avec l'ADIE sur la seule Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, ce qui représente 40 % des contacts sur le Doubs.

2. Financements

L'ADIE octroie des microcrédits permettant aux porteurs de projets de démarrer leur activité et le cas échéant, et seulement en complément d'un microcrédit, un prêt d'honneur.

En 2008, 56 personnes ont bénéficié sur le Grand Besançon d'un microcrédit, ce qui représente une très forte hausse d'activité par rapport à 2007 (35).

En outre, 8 personnes ont bénéficié d'un prêt d'honneur en complément du microcrédit, prêt d'honneur d'un montant moyen de 16 000 € (en 2007, 3 bénéficiaires de prêt d'honneur d'un montant moyen de 2 500 €).

Pour 2008, ces financements portent sur 158 350 € au bénéfice de 49 projets représentant 55 emplois (pour 2007, ces financements portaient sur 118 500 € au bénéfice de 35 projets représentant 37 emplois). L'ADIE dépasse en 2008 les objectifs fixés par la Convention (15 projets).

A noter que dans le cadre de la réforme des aides d'Etat à la création d'entreprise et de la mise en place du nouveau dispositif NACRE (Nouveau dispositif d'Accompagnement pour la Création et la Reprise d'Entreprise) effectif au 1er janvier 2009, l'ADIE, labellisée sur les trois phases (aide au montage, structuration financière, aide au développement), va bénéficier de nouvelles ressources financières de l'Etat en 2009. Il s'agira d'en tenir compte au terme de cette année et d'en dresser un bilan au terme de l'activité de cet opérateur.

B/ Résultats qualitatifs sur le Grand Besançon

1. Répartition géographique

Près de 80 % des personnes financées habitent Besançon même et 66 % des personnes financées sont issues d'un quartier reconnu au titre de la Politique de la Ville.

2. Les secteurs d'activité et le nombre d'emplois créés

Les secteurs d'activité les plus représentés restent le commerce pour 40 % et les services (38 %). La part respective du bâtiment (6 %) et de la restauration (10 %) a légèrement diminué.

3. Taux d'impayé

Le taux d'impayé au 31 décembre 2008 était de 7 %, ce qui correspondait à la moyenne du Doubs. Ce taux est légèrement supérieur à la moyenne nationale égale à 6,5 %.

Des actions concrètes ont été menées en 2008 de façon à diminuer ce taux d'impayés et ces efforts seront renforcés en 2009.

4. Taux de pérennité

Le taux de pérennité des entreprises créées en 2007 est de 97 %, contre 70 % pour celles créées en 2006 et 2005. Le taux de retour à l'emploi est de 80 % pour les personnes financées il y a 3 ans.

M. COTTINY ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la participation financière du Grand Besançon aux actions 2008 susmentionnées pour un montant forfaitaire de 800 € par projet financé par l'ADIE et situé dans le périmètre du Grand Besançon et ce dans la limite de 12 000 € par an.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 112

Contre : 0

Abstention : 0

PRÉFECTURE
DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DU DOUBS



D.S.T.C.I.
Contrôle de légalité

RECU 28 AVR 2009